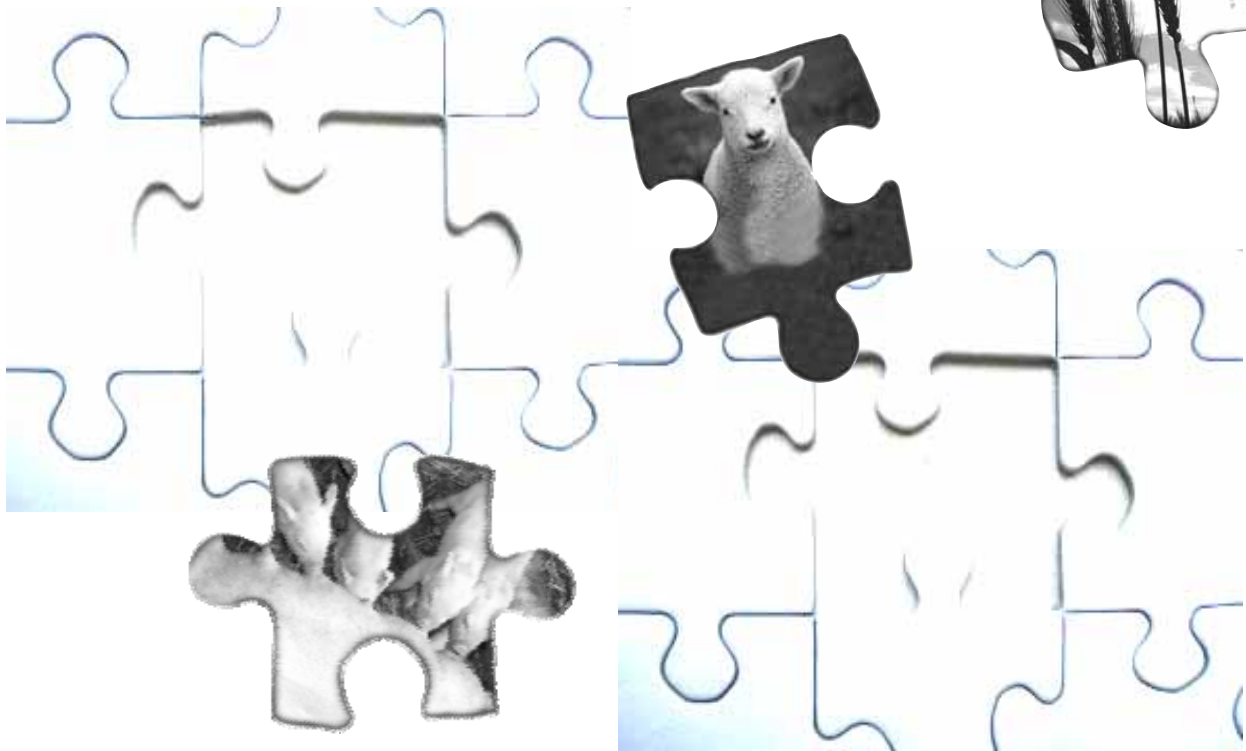




Fédération de la relève agricole du Québec

Rapport des activités

2006





Pour une agriculture qui nous ressemble...

De quoi se composera le futur? Nul prophète ne pourrait le prédire avec exactitude. Cependant, la relève agricole peut, aujourd'hui, influencer le développement de l'agriculture québécoise en dictant, aux décideurs du secteur, les choix qui s'imposent. Le premier de ces choix est sans contredit le maintien du nombre de fermes. Pour y parvenir, il faudra miser sur le renouvellement des générations.

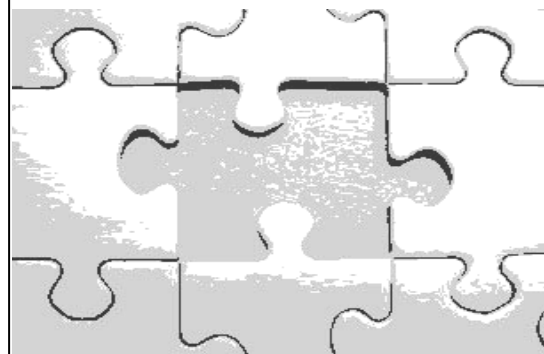
« Une agriculture qui nous ressemble » signifie également savoir rallier la mondialisation et le développement durable avec la préservation de notre modèle axé sur la mise en marché collective et les fermes à dimension humaine.

L'agriculture de demain aura l'obligation d'être inclusive. Elle devra faire une place de choix à la relève agricole qui souhaite exercer la plus belle profession qui soit, celle de productrice et de producteur agricole.

C'est ainsi que la relève agricole prend position, depuis maintenant vingt-cinq années, en faveur d'une agriculture qui nous ressemble, à la fois dynamique, inclusive, collective et rassembleuse. Une agriculture à l'image des jeunes.

Table des matières

Message du président	5
Portrait de la FRAQ.....	7
L'établissement en chiffres	10
Bilan des activités	11
Nos partenaires.....	20
Suivi aux résolutions.....	21





Mot du président



Le pouvoir de la Fédération de la relève agricole du Québec d'influencer le développement de l'agriculture ne fait plus de doute. La dernière année représente un autre bel exemple que la FRAQ joue un important rôle, celui d'améliorer les conditions d'établissement en agriculture en influençant directement les décideurs du secteur. Ce pouvoir d'influence réside dans le regroupement d'une masse critique de jeunes agricultrices et de jeunes agriculteurs. En 2006, l'adhésion au mouvement aura connu des sommets avec près de 1 500 membres. Autant de jeunes qui décidaient d'unir leurs voix à celle de la relève agricole et de son porte-parole qu'est la FRAQ, j'en suis personnellement impressionné.

Dans cet esprit, je tiens à souligner l'effort des syndicats en matière de recrutement et de promotion de la Fédération. Tout le mérite vous revient et je vous en félicite, particulièrement dans un contexte de diminution marquée du nombre de fermes. La relève agricole se fait parfois rare mais les syndicats affiliés savent la regrouper en lui proposant une panoplie d'activités à son image. Une fois de plus, toutes mes félicitations.

Certains dossiers nous rappellent que les gains syndicaux de notre organisation sont généralement le fruit d'un travail de longue haleine. Une démarche amorcée voilà quelques années peut trouver son aboutissement après de nombreuses revendications. À ce titre, la mise en place d'un prix plafond sur le quota laitier, d'un programme d'aide au démarrage de nouvelles entreprises et l'imposition d'une coupure sur le quota acheté représentent des exemples éloquentes. Depuis nombre d'années, la FRAQ réclame de telles mesures en vue de permettre l'établissement d'une nouvelle génération en production laitière et d'élargir le cercle trop restreint des détenteurs de quota. C'est aujourd'hui chose possible.

À mon avis, la FRAQ doit jouer ce rôle fondamental de « chien de garde » prêt à aboyer, voire mordre lorsque la situation l'exige. Un travail à long terme qui finit toujours par rapporter des dividendes. La mise en œuvre du volet Établissement et relève agricole de la Politique jeunesse représente un autre exemple convainquant. Dois-je rappeler que cette politique, réclamée depuis une vingtaine d'années, vise à renverser la tendance par une augmentation du nombre d'établissements. Certains résultats concrets se font attendre mais la FRAQ maintient son rôle de « chien de garde ».

À la lecture de ce rapport annuel, la relève agricole constatera que la FRAQ priorisait, pour cette dernière année, son développement organisationnel et particulièrement le service aux membres. Ainsi, l'embauche d'une nouvelle ressource se révèle aujourd'hui une initiative qui rapporte. Des exemples? Une refonte complète du FRAQassant, notre bulletin d'information, qui se caractérise par un nouveau design et une publication plus fréquente. Le concours Agri-Génie bénéficiera également d'une mise à jour avec l'ajout de nouvelles questions, une première depuis de trop nombreuses années. Enfin, les prochaines semaines verront se concrétiser l'annonce de nouveaux avantages liés à la carte de membre. Une ressource payante!

À l'aube des célébrations du 25^e anniversaire de la Fédération, j'ose affirmer que la relève agricole dispose d'une organisation forte, dynamique et résolument tournée vers la recherche de solutions. Il nous suffit d'espérer que la récente Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois « croit » aussi fermement que nous en l'avenir et la pérennité de la profession et de l'agriculture.



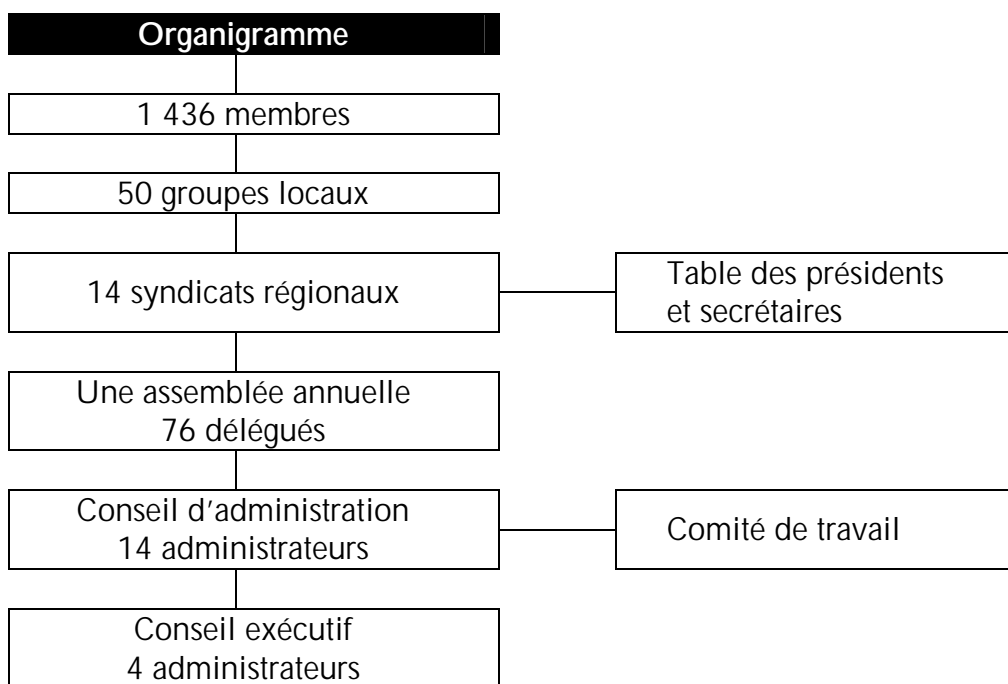
Benoit Martin
Président





Portrait de la FRAQ

La Fédération de la relève agricole du Québec (FRAQ) est présente sur l'ensemble du territoire agricole québécois. Elle représente, depuis sa création en 1982, la relève agricole d'ici, qu'elle soit jeune agriculteur ou aspirant agriculteur. Elle s'est donnée pour mission d'améliorer les conditions d'établissement en agriculture et de travailler à une meilleure préparation des jeunes. Pour ce faire, la FRAQ compte sur l'implication de centaines d'administratrices et d'administrateurs et ce, à tous les niveaux de sa structure. Toutes les formes d'établissement et tous les secteurs de production se retrouvent au sein de la Fédération.



La permanence

Afin d'accompagner ses diverses instances, la FRAQ dispose d'une petite équipe de permanents. Cette équipe se compose d'un secrétaire (Jean-Philippe Deschênes-Gilbert) et d'une agente d'information et de communication à temps partagé (Julie Dubois). Dans son travail, la permanence est appelée à livrer des conférences, participer à des comités et accompagner les élus dans leurs représentations. De plus, l'équipe de travail assure le suivi des instances et les communications.

Liste des syndicats affiliés

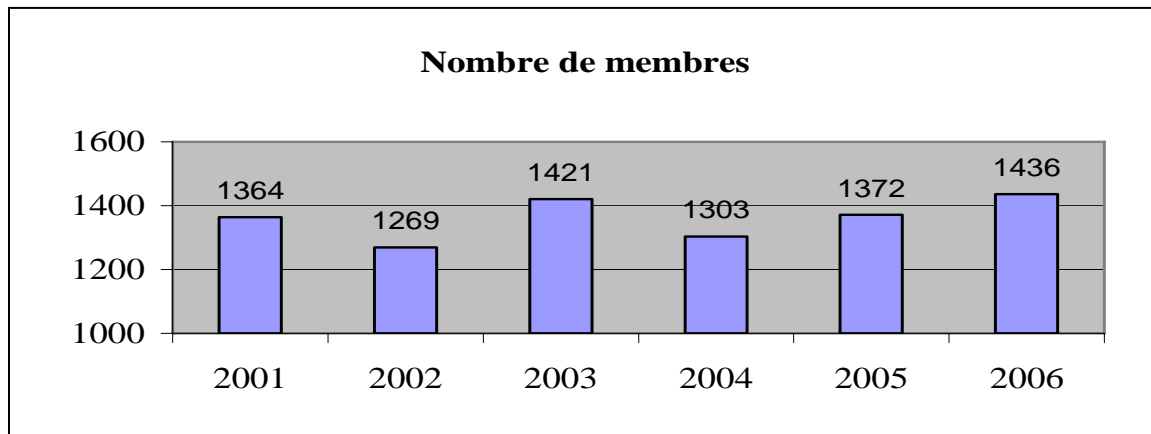
- Syndicat de la relève agricole de l’Abitibi—Témiscamingue
- Association de la relève agricole du Bas-Saint-Laurent
- Jeunes agriculteurs de la Beauce
- Syndicat de la relève agricole du Centre-du-Québec
- Syndicat de la relève agricole de la Côte-du-Sud
- Syndicat de la relève agricole de l’Estrie
- Syndicat de la relève agricole de la Gaspésie—Les Îles
- Syndicat de la relève agricole de Lanaudière
- Syndicat de la relève agricole de la Mauricie
- Syndicat de la relève agricole de Laurentides—Outaouais
- Association de la relève agricole de la région de Québec
- Centre régional des jeunes agriculteurs
- Association de la relève agricole de Saint-Hyacinthe
- Syndicat de la relève agricole de Saint-Jean—Valleyfield

Membres du conseil d’administration 2006-2007

Afin de réaliser les mandats confiés par l’assemblée et assurer la réalisation de sa mission, la FRAQ dispose d’un conseil d’administration, composé d’un représentant nommé par chacun des syndicats affiliés. Au cours de la dernière année, le conseil s’est réuni à cinq reprises. Nous tenons à sincèrement et chaleureusement remercier les administratrices et les administrateurs pour leur énergie, leur implication et leur dévouement.

Nom	Syndicat
Benoît Martin, président	
Marc Faucher, 1 ^{er} vice-président	Centre-du-Québec
Alain Pinard, 2 ^e vice-président	Estrie
Steve Chénard, membre de l’exécutif	Côte-du-Sud
Alexandre Quintal	Outaouais—Laurentides
Frédéric Bastille	Bas-Saint-Laurent
Olivier Cimon	Abitibi—Témiscamingue
Sonia Dumont	Québec
Michel Taillon	Saguenay—Lac-St-Jean
Éric Gagnon	Mauricie
Frédéric Marcoux	Beauce
Éric Desrosiers	Lanaudière
Marie-Claude DeMartin	Saint-Jean—Valleyfield
Hélène Vincent	Saint-Hyacinthe

Évolution du membership



Affiliation

Voilà plus de vingt-cinq années, la FRAQ voyait le jour. Dès ce moment, elle s'affiliait à l'Union des producteurs agricoles de façon à joindre sa voix à celles des productrices et des producteurs agricoles du Québec. Par cette affiliation, la FRAQ dispose d'un siège à de nombreuses instances : syndicats de base, conseil général, congrès général, tables de travail...

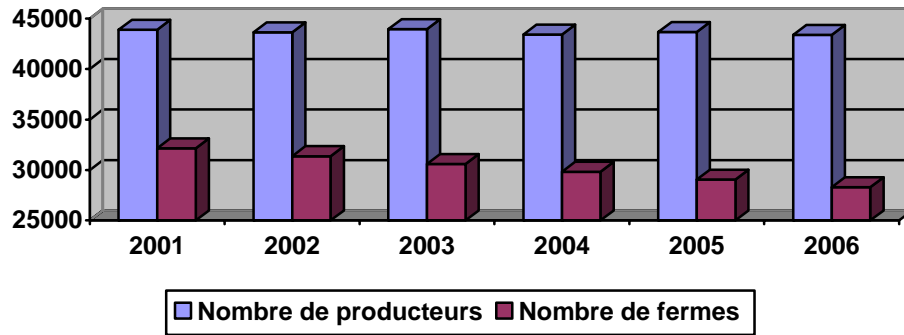
La Fédération est également affiliée à la Table pancanadienne de la relève agricole tout en siégeant à de nombreux comités avec des organismes tels le ministère de l'Agriculture du Québec, La Financière agricole, le Conseil canadien de gestion de l'entreprise agricole...



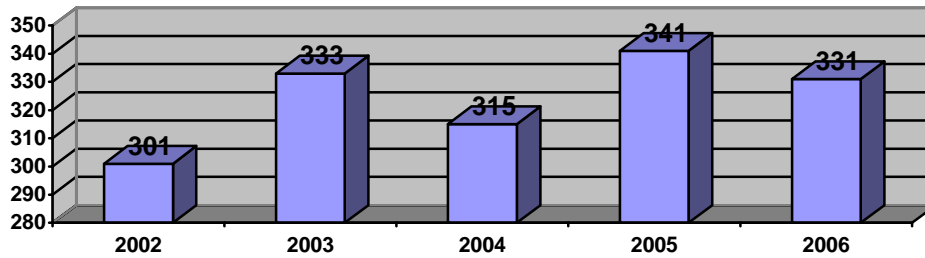


L'établissement des jeunes en chiffres

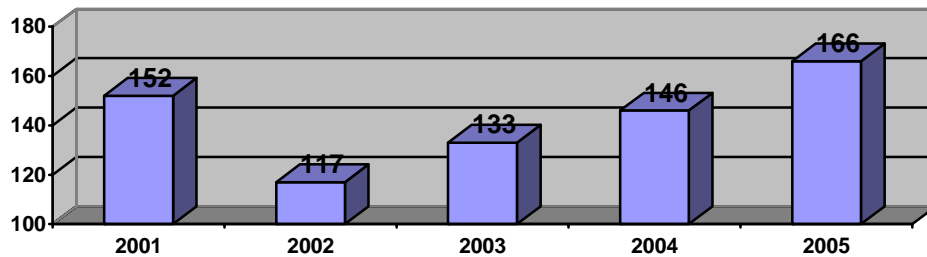
Évolution du nombre de fermes et de producteurs agricoles



Évolution du nombre de subventions à l'établissement



Évolution du nombre de prêts de quota, secteur laitier





Bilan des activités

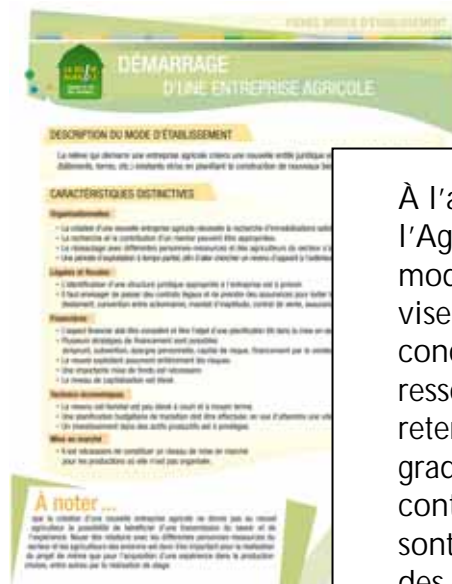
Par ses nombreuses actions et revendications, la Fédération de la relève agricole du Québec cherche à influencer le développement de l'agriculture pour que cette dernière puisse répondre aux aspirations des jeunes. Ainsi, la relève agricole récolte, au fil des années et des batailles, de nombreux gains et acquis syndicaux. L'année 2006 ne fait pas exception.

Au cours de la dernière année, la FRAQ menait plusieurs activités en vue d'améliorer les conditions d'établissement des jeunes en agriculture et de travailler à une meilleure préparation de ceux-ci. Nombre d'activités visaient également l'amélioration du service aux membres. Ce service fait évidemment référence à l'information mais aussi au développement organisationnel et à la vie syndicale.

Les quelques lignes, qui suivent, présentent brièvement les principales actions menées par la FRAQ au cours de l'année 2006-2007.

Politique jeunesse : volet Établissement et relève agricole Un travail de longue haleine...

Sous le thème « Choisir la clé des champs », le ministère de l'Agriculture, de Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) lançait, en 2005, le volet Établissement et relève agricole de sa Politique jeunesse. Dès les premiers instants, la FRAQ s'associait à son développement et à sa mise en œuvre afin qu'elle soit représentative des besoins exprimés par la relève agricole.



À l'automne dernier, la FRAQ et le ministère de l'Agriculture lançaient une série de fiches sur les modes d'établissement en agriculture. Cet outil vise à présenter les grandes lignes — avantages, conditions de succès, limites... — et les ressources disponibles pour chacun des modes retenus : démarrage d'une entreprise, acquisition graduelle, location-achat, intégration contractuelle et ajout d'un atelier. Ces fiches sont distribuées gratuitement sur les sites web des deux organismes.

Suite à l'adoption d'une position en assemblée, la Fédération réclamait du Ministère un plan d'action à long terme avec un accent sur les aides à l'établissement tout en déplorant l'impossibilité de mesurer l'atteinte de la cible devant l'absence de données fiables à cet effet. Ces revendications trouvaient écho et le MAPAQ confirmait, en mars dernier, son plan d'action 2005-2008. Ce dernier s'inscrit dans la poursuite des actions annoncées au lancement de la Politique.

Parmi les actions découlant de la Politique jeunesse, mentionnons la nouvelle offre de services en matière d'accueil et d'accompagnement de la relève agricole. Depuis nombre d'années, la FRAQ déplorait l'absence d'un tel service, malgré le besoin à maintes occasions exprimé. Dans cet esprit, le Ministère développait son service de façon à offrir un accueil personnalisé à la relève qui souhaite reprendre ou démarrer une entreprise. Il est à noter que les conseillers en relève et formation agricole sont responsables d'offrir ce service.

Devant l'incapacité de chiffrer avec précision l'atteinte de la cible — augmentation annuelle de 25 établissements — et en vue de mieux connaître les besoins particuliers de la relève en processus d'établissement, le MAPAQ lançait, en partenariat avec la FRAQ, le recensement de la relève établie. Sous le thème « Parce que vous comptez » et quelques mois après son lancement, plus de 50 % de la relève répondait au sondage. Une relance est à prévoir.

Dans le cadre de la Politique jeunesse, la FRAQ, en collaboration avec l'Union des producteurs agricoles, interpellait également le gouvernement du Québec pour une révision de la fiscalité à l'établissement avec l'objectif de favoriser le transfert de ferme. Au cours de la dernière année, cette démarche aura connu un développement intéressant. D'une part, la FRAQ développait, en collaboration avec le Ministère, un argumentaire sur la révision de la fiscalité à l'établissement, lequel fut présenté au ministre des Finances, M. Michel Audet. D'autre part, la Fédération participe au comité de révision de la fiscalité agricole réunissant l'UPA et le ministère des Finances. Nous demeurons dans l'attente d'une conclusion satisfaisante dans ce dossier.

Principales mesures fiscales proposées par la FRAQ et l'Union des producteurs agricoles

- Régime d'épargne transfert
- Non-imposition des subventions à l'établissement
- Transfert de biens agricoles libre d'impôt
- Augmentation de la déduction pour gains en capital

Alors que le volet Établissement et relève agricole de la Politique jeunesse fêtera sous peu son deuxième anniversaire, force est de constater qu'il aura permis le développement de nouveaux outils visant à accompagner la relève dans son processus d'établissement. La FRAQ croit en la nécessité d'entrer dans une seconde phase de développement qui se caractérisera par des outils tels une banque de ferme sans relève, du mentorat et du capital patient.

Outils de la profession

Pour que le démarrage de nouvelles entreprises soit possible...

Au moment de la refonte du programme d'aide à la relève laitière — prêt de 5 kg de m.g. — de la Fédération des producteurs de lait du Québec (FPLQ), la FRAQ ajoutait à la résolution la nécessité de mettre en place un véritable programme d'aide au démarrage. Cet ajout aura porté ses fruits et la FPLQ lançait, à l'été 2006, son programme d'aide au démarrage de nouvelles entreprises. Par ce programme, la FPLQ entend démarrer annuellement dix nouvelles entreprises laitières en leur octroyant un prêt de 10 kg de m.g. avec remboursement à compter de la sixième année. Un système de pointage, axé sur l'appui du milieu, permet la sélection des candidats.

Dans un deuxième temps, la FRAQ prenait position en faveur d'un prix plafond sur le quota, particulièrement en production laitière. Par une résolution adoptée en assemblée, nous proposons un prix dégressif suite à l'instauration d'un plafond. Dans cet esprit, la FRAQ et ses syndicats participaient aux diverses consultations de la FPLQ sur l'instauration d'un prix plafond, lequel aura été adopté à l'automne 2006. Cette mesure favorisera certes l'établissement de la relève laitière en limitant, entre autres, l'endettement. Rappelons que la FRAQ identifie le quota comme une part de marché apportant un revenu et non comme un actif servant à garantir une sécurité financière à la retraite.

En dernier lieu, le conseil d'administration prenait position en faveur d'une coupure sur le quota lors de sa vente. Une telle mesure vise à réduire le prix à la hausse du quota et favorisera une redistribution partielle du quota de ceux et celles qui quittent la profession.

Services aux membres

Pour que les membres demeurent notre raison d'être...



Avantages à la carte de membre et recrutement

Doit-on rappeler que l'adhésion à la Fédération de la relève agricole est volontaire? Dans un tel contexte, force est d'admettre que les syndicats éprouvent parfois quelques difficultés au moment de recruter de nouveaux membres. Réunis en assemblée, les délégués demandaient alors à la FRAQ de lier la carte de membre à des avantages concrets et financiers. Au cours de la dernière année, plusieurs entreprises auront fait l'objet d'une sollicitation en ce sens. La FRAQ leur proposait d'offrir un rabais exclusif sur présentation de la carte de membre.

Tout porte à croire que certains partenariats se concrétiseront au fil des prochains mois. Déjà, certains organismes du secteur manifestent un intérêt certain. En outre, la FRAQ invite ses syndicats affiliés à amorcer une démarche semblable en régions de façon à favoriser le recrutement.

Information aux membres

Dans un monde où l'information circule rapidement, la FRAQ entreprenait cette année la refonte de son bulletin d'information, le FRAQassant. Ce bulletin subissait donc une cure de rajeunissement qui se caractérise par :

- L'augmentation du nombre de publication (de quatre à six par année)
- L'impression en couleurs
- L'augmentation du nombre de pages
- L'ajout de nouvelles chroniques (rubrique du secrétaire, activités à venir...)



Avec un tirage de 1700 copies, le FRAQassant s'impose comme un lien privilégié d'information entre la relève agricole et la FRAQ.

Au cours de la dernière année, la FRAQ poursuivait la publication de son bulletin interne d'information, L'équipe FRAQ. Ce bulletin s'adresse aux principaux élus de l'organisation et des affiliés. Une édition spéciale suit chaque séance du conseil d'administration et rappelle les décisions et orientations retenues. Les éditions régulières — au nombre de dix pour la dernière année — présentent l'état d'avancement des principaux dossiers et les représentations effectuées.



Site web

La FRAQ prend, avec le lancement de son site web, le virage des nouvelles technologies de l'information. Développé avec le soutien financier du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, ce site présente les principales actions et réalisations de la FRAQ et vise à assurer une présence de cette dernière sur le web. Chaque syndicat dispose d'une page et il est possible de compléter, en ligne, une fiche d'inscription. En outre, le nouveau site web offre une information générale sur le processus d'établissement et réfère la relève agricole vers les organismes habilités à la accompagner.



Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois

Pour définir aujourd'hui l'agriculture de demain...

Au printemps dernier, le gouvernement du Québec lançait la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois, composée de trois commissaires. La Commission lancera des consultations dans toutes les régions du Québec — 26 municipalités — de février à mai 2007 et entendra tous groupes ou individus intéressés. En juin, la Commission consultera les organisations nationales. Un document de consultation comprenant les enjeux et les questions à l'étude est depuis peu disponible.

Rappelons que la Commission a pour mandat de :

- Faire un état de situation sur les défis et les enjeux du secteur;
- Examiner l'efficacité des interventions publiques actuellement en place;
- Établir un diagnostic et formuler des recommandations sur les adaptations à faire.

Dans ce contexte, le conseil d'administration jugeait pertinent la création d'un comité de coordination, composé de représentants des syndicats. Il importe de souligner que le conseil avait auparavant porté une réflexion sur les principales orientations à préconiser au regard de l'avenir de l'agriculture. S'inspirant de cette réflexion, le comité de coordination propose la stratégie syndicale de mobilisation et de participation suivante :

- Présence de jeunes lors des interventions de la relève agricole
- Participation de chaque syndicat aux consultations sous deux angles : présence syndicale et présence sous forme de témoignages
- Thèmes à préconiser : la formation, la sécurité financière à la retraite, le développement organisationnel et l'accès aux biens de production.

Par le choix de ces thèmes, la Fédération souhaite présenter, à la Commission, une série de propositions visant à faciliter l'établissement des jeunes en agriculture, soit par le transfert des fermes existantes ou encore le démarrage de nouvelles entreprises agricoles.

Enveloppe destinée aux activités de formation et d'information Pour une relève agricole informée et formée...

À chaque année, le ministère de l'Agriculture du Québec réserve une enveloppe budgétaire à la relève agricole pour soutenir financièrement leurs activités de formation, d'information et de valorisation. Depuis quelques années, les regroupements de relève agricole utilisent plus de 90 % de cette enveloppe chiffrée à 150 000 \$. En outre, les sommes non-utilisées dans certaines régions peuvent être acheminées vers d'autres.

Nous jugeons pertinent de présenter brièvement deux projets ayant reçu l'appui financier du MAPAQ.

L'Association des Jeunes Agriculteurs de la Beauce (Jagribec) et ses partenaires ont rendu hommage, lors de la Soirée Hommage à la relève agricole, à vingt jeunes établis dans la région de la Beauce en 2005. Pour une onzième année consécutive, les organisateurs de cette soirée considèrent l'événement comme une réussite. Celle-ci a souligné la reprise de la ferme familiale ou le démarrage de l'entreprise de vingt jeunes provenant de dix-sept entreprises agricoles et qui se sont récemment établis dans le territoire des MRC de la région.



Pour l'Association de la relève agricole de St-Hyacinthe, l'importance d'aller chercher notre prix dans le marché ne fait plus de doute. De la parole à l'action, les administrateurs ont décidé d'aller voir directement sur le terrain si l'étiquetage des produits pouvait influencer significativement le réflexe d'achat des consommateurs. Avec la collaboration d'Aliments du Québec et Métro Paquette à Henryville, ils ont disposé une affiche au-dessus d'un étalage de laitue du Québec. Le test présente des résultats concluants : Métro a vendu 82 salades du Québec pour 41 salades de la Californie, une augmentation de 49 % des ventes grâce à l'étiquetage.

Vie syndicale Pour une organisation dynamique et une relève mobilisée...

Financement de la Fédération

Après quelques années déficitaires, la FRAQ présentait, à sa dernière assemblée annuelle, un état financier positif, résultat d'un vaste travail de rationalisation. Pour la présente année, la FRAQ enregistre un léger déficit de 2 922 \$. Cette situation s'explique par l'ajout d'une nouvelle ressource. Il est à noter qu'une subvention et les profits du 25^e anniversaire serviront à couvrir partiellement les frais associés à cette ressource.

Table de concertation de la jeunesse rurale

Devant les défis communs que sont le recrutement de nouveaux membres dans un contexte d'organisation à adhésion volontaire et la recherche de nouvelles sources de financement pour assurer le développement organisationnel, la consolidation de la Table de concertation de la jeunesse rurale du Québec va de soi. Cet organisme regroupe l'Association de la jeunesse rurale du Québec (AJRQ), le Québec 4-H et la Fédération et vise à créer un lieu de rencontre formel et de concertation pour les organisations représentant la jeunesse agricole et rurale du Québec. Au cours de la dernière année, la Table confirmait la participation financière de deux nouveaux partenaires : Hydro-Québec et le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec. Rappelons que les sommes recueillies par la Table de concertation sont équitablement réparties entre les trois organismes.

Agri-Génie



Le concours Agri-Génie fêtera prochainement son vingtième anniversaire. Au cours de la dernière année, la FRAQ désignait le renouvellement de la banque de questions comme une priorité. Ainsi, quelques centaines de questions auront fait l'objet d'une révision et plus de 300 questions s'ajoutaient à l'actuelle banque. Pour la finale 2006, la FRAQ apportait une modification importante en présentant la compétition la journée précédant l'assemblée annuelle. Un changement profitable puisque nous remarquons une hausse du nombre de spectateurs. La région de la Côte-du-Sud remporta cette finale contre l'équipe de l'Outaouais—Laurentides. Les trois meilleurs pointeurs furent : Vincent Gherardy, Pierre-Marc Cantin et Jean-François Lachance. Rappelons que le concours vise à promouvoir la formation professionnelle en agriculture auprès des jeunes de la relève agricole et qu'il est annuellement organisé avec le soutien financier du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, Desjardins et le Salon de l'Agriculture.

Nos prix et bourses

Dans un contexte où les enjeux liés au développement de l'agriculture se complexifient — citons ici la mondialisation des marchés et le développement durable — la formation en agriculture doit s'intégrer dans tout processus d'établissement. Dans cet esprit, la FRAQ offre annuellement, en collaboration avec La Financière agricole du Québec, des bourses d'études à des étudiants présentant un dossier académique supérieur à la moyenne. Les deux boursiers présentant la meilleure candidature reçoivent une bourse supplémentaire de 500 \$, gracieuseté de la Fondation de la famille terrienne. En 2006, les boursiers furent : Annie Harvey (Alma), Philippe Corbin (DEP), Estelle Charest (La Pocatière), Patrice Guertin (St-Jean-sur-Richelieu), Nicolas Boucher (Lévis-Lauzon), Isabelle Campagna-Decubber (Sherbrooke), Mylène Hivon (St-Hyacinthe) et Marie-Pier Béliveau (Victoriaville).

En 2005, la FRAQ lançait un nouveau prix intitulé Prix Distinction remis à un membre actif qui s'est distingué par son implication au sein du mouvement de la relève agricole. Ce prix vise à constituer un véritable temple de la renommée. Lors de dernière assemblée, la FRAQ remettait deux prix Distinction à MM. Marc Champagne et Patrick Gagnon. Ces prix s'ajoutent au Prix relève agricole qui souligne annuellement une personne, un intervenant ou une organisation qui a su placer la relève agricole et l'établissement au cœur de ses priorités d'action. En 2006, M. Christian Lacasse se méritait le Prix relève agricole. Rappelons que M. Lacasse fut responsable du dossier relève, à titre de 1^{er} vice-président de l'Union des producteurs agricoles, de 2001 à 2005.



Au cours de la dernière année, cinq administrateurs quittaient le conseil d'administration de la Fédération afin de poursuivre leur engagement sur la ferme ou dans d'autres organisations. Nous tenons à les remercier.

- Jérôme Bergeron (Saguenay-Lac-Saint-Jean)
- Patrick Rochon (Outaouais-Laurentides)
- Frédéric Dubois (Québec)
- Serge Lapointe (Beauce)
- Simon Leblanc (Lanaudière)



Nos partenaires



**L'Union des
producteurs
agricoles**

**Agriculture, Pêcheries
et Alimentation**

Québec 



**Agriculture et
Agroalimentaire Canada**

**Agriculture and
Agri-Food Canada**



Canadian Young Farmers' Forum
La Table pancanadienne de la relève agricole



**La Financière
agricole
Québec** 





Suivi aux résolutions

Résolution	Demandes	Résultats
Admissibilité aux programmes d'aide à l'établissement	<p>à la Fédération de la relève agricole du Québec</p> <ul style="list-style-type: none"> d'initier une rencontre de divers intervenants (FRAQ, MELSQ, institutions d'enseignement et FADQ) en vue de clarifier et de s'entendre sur les éléments de formation (notion de crédit, unité ou programme) qui devraient donner accès à une subvention; d'exiger une formation en agriculture (ou l'équivalent) ou une reconnaissance des acquis encadrée par une institution d'enseignement — selon des normes à être reconnues par la profession et le secteur de l'éducation et qui tiendront compte de tous les aspects reliés à la pratique agricole (gestion, génie rural, productions végétale et/ou animale...) — pour l'accès aux programmes d'aide de la Financière agricole du Québec; <p>au ministère de l'Éducation, des Loisirs et des Sports du Québec</p> <ul style="list-style-type: none"> d'assurer la disponibilité et l'accessibilité aux instruments permettant de mesurer la reconnaissance des acquis dans le secteur agricole et de développer, le cas échéant, les outils manquants; <p>aux institutions d'enseignement en agriculture</p> <ul style="list-style-type: none"> d'organiser l'offre de formation de façon à offrir rapidement et efficacement, aux personnes qui ne présentent pas toutes les compétences nécessaires à l'obtention d'une subvention à l'établissement, les cours appropriés; <p>à La Financière agricole du Québec</p> <ul style="list-style-type: none"> de modifier son programme d'appui financier à la relève agricole de façon à accepter toutes les unités ou tous les crédits scolaires reconnus par une institution d'enseignement, et ce, peu importe la façon dont ces unités ou crédits ont été acquis. 	<p>✓ Adoption d'une position en faveur des nouvelles approches pédagogiques</p>
Programme d'aide à la relève avicole	<p>à la Fédération des producteurs de volailles du Québec</p> <ul style="list-style-type: none"> d'étudier la possibilité, en collaboration avec la Fédération de la relève agricole du Québec, de mettre en place un programme de démarrage de nouvelles entreprises avicoles par une relève non apparentée; de réviser, en collaboration avec la Fédération de la relève agricole du Québec, son actuel programme de prêt de quota à la relève avicole de façon à favoriser le transfert des entreprises existantes. 	<p>✓ Création d'un comité sur la relève et le quota à la Fédération des producteurs de volailles du Québec</p>

<p>Politique jeunesse : volet Établissement et relève agricole</p>	<p>au ministère de l’Agriculture, des Pêcheries et de l’Alimentation du Québec</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ de chiffrer, et ce, dans les plus brefs délais, le nombre annuel d’établissements; ▪ de définir le rôle des régions (syndicats de la relève agricole, direction régionale du Ministère et conseillers en relève et formation agricole) dans la mise en œuvre de la Politique jeunesse : volet Établissement et relève agricole; ▪ de mettre en œuvre, en collaboration avec le ministère des Finances du Québec, une politique fiscale qui favorisera le transfert des entreprises agricoles existantes telles que décrit dans le document de travail déposé par l’Union des producteurs agricoles; ▪ de mettre en œuvre une véritable structure d’accueil régionale pour les jeunes qui s’établissent en agriculture et de conserver, d’ici là, l’ensemble des services-conseils et des services d’accompagnement présentement offerts à la relève agricole; ▪ de diffuser, auprès de la relève agricole, les résultats atteints et les outils développés par la Politique jeunesse : volet Établissement et relève agricole par, entre autres, le biais d’un bilan annuel des activités; ▪ d’attribuer, à la Politique jeunesse : volet Établissement et relève agricole, une enveloppe budgétaire permettant la réalisation des actions prévues au plan d’action et de nouvelles actions proposées par le milieu; ▪ d’attribuer, à La Financière agricole du Québec, une enveloppe budgétaire supplémentaire de façon à bonifier le programme d’appui financier à la relève agricole et permettre à cette dernière d’offrir un programme de conformité environnementale pour les nouvelles entreprises; ▪ de s’assurer que la Financière agricole du Québec joue pleinement son rôle lié au développement économique de l’agriculture; ▪ de mettre toutes les ressources nécessaires (financières et humaines) afin que la Politique jeunesse : volet Établissement et relève génère réellement et par elle-même 25 établissements cumulatifs par année. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Lancement d’un recensement sur la relève établie ✓ Création d’un comité de travail FRAQ-MAPAQ sur la fiscalité ✓ Révision et bonification de l’offre de services des conseillers en relève et formation agricole du MAPAQ ✓ Lancement du bulletin d’information Le lien établi
<p>Congé de maternité</p>	<p>à la Fédération de la relève agricole du Québec</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ d’appuyer la Fédération des agricultrices du Québec dans ses revendications auprès du gouvernement provincial pour l’admissibilité des agricultrices aux congés de maternité adaptés à leurs besoins, aux retraits préventifs ainsi qu’aux crédits d’impôt pour les frais de garde, permettant ainsi une équité avec les autres secteurs d’activité. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Admissibilité des agricultrices aux crédits d’impôt pour les frais de garde
<p>Augmentation du membership de la FRAQ</p>	<p>à la Fédération de la relève agricole du Québec</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ de se pencher sur la possibilité d’instaurer, à l’intention de ses syndicats régionaux, des incitatifs, financiers ou autres, au recrutement et de les soutenir dans leurs actions de recrutement. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Adoption d’une politique de reconnaissance en matière de recrutement

Redéfinition du statut de membre	<p>à la Fédération de la relève agricole du Québec</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ d'étudier la pertinence et la faisabilité d'offrir une carte de membre d'appui à la FRAQ (membre honoraire). 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Adoption d'une politique de diffusion de l'information et de la donation
Programme d'appui financier à la relève agricole	<p>à La Financière agricole du Québec</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ d'étudier la possibilité de lier son programme d'appui financier à la relève agricole à une cotisation obligatoire à la Fédération de la relève agricole du Québec; ▪ de faire la promotion de la Fédération de la relève agricole du Québec par le biais de son personnel ou par tout autre moyen jugé pertinent; ▪ de faire la promotion des services-conseils non liés qui favorisent la communication et le développement organisationnel des entreprises agricoles en situation de transfert; ▪ de bonifier l'actuelle subvention au démarrage à temps partagé afin de la rendre plus actuelle et plus accessible. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Organisation d'activités régionales FRAQ—La Financière agricole
Admissibilité au programme d'attestation d'études collégiales	<p>à la Fédération de la relève agricole du Québec</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ d'intervenir auprès du ministère de l'Éducation, des Loisirs et des Sports du Québec afin que ce délai d'attente entre la fin des études pour l'obtention d'un diplôme d'études professionnelles en agriculture et l'inscription à une attestation d'études collégiales en gestion agricole soit aboli. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ En attente d'un avis du ministère de l'Éducation
Appui à l'Union des producteurs agricoles	<p>appuie l'Union des producteurs agricoles</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ dans ses revendications, ses représentations et ses démarches au regard de : ▪ sa Stratégie d'action à moyen et long terme pour retirer un revenu équitable du marché dont la promotion et l'identification des produits du Québec; ▪ l'autonomie des producteurs agricoles dont la création de contrats-types d'intégration et le développement d'alternatives, et ce, pour l'ensemble des productions; ▪ les animaux morts dont un programme d'aide financière à l'intention des producteurs agricoles visés; ▪ la réglementation sur la gestion des matières fertilisantes dont la ligne directrice émise par l'Ordre des agronomes; ▪ la construction agricole dont l'exemption de l'obligation de plans d'ingénieurs et d'architectes; ▪ la réutilisation des semences par les agriculteurs; ▪ le brevetage des formes de vie supérieures; ▪ les consultations publiques sur l'implantation de nouveaux bâtiments d'élevage dont un droit d'entrée aux seuls citoyens des municipalités concernées; ▪ la refonte de la fiscalité de façon à favoriser le transfert de ferme. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Hausse de l'exemption pour la taxe sur le capital ✓ Resserrement des normes lors des consultations publiques sur les nouveaux bâtiments